



**I.E.M. :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 1997-1223 et l'arrêté du 26 décembre 1997) l'indemnité d'exercice de missions des préfetures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants: Adjoint technique 2ème classe, exerçant des fonctions d'encadrement. Montant annuel de référence : 1 143.37 €. Ce montant sera affecté d'un coefficient multiplicateur de 2. Cette indemnité est attribuée pour une période d'essai de six mois à l'agent désigné pour exercer les fonctions d'encadrement des employés du service technique.

**Compétence intervention musicale :** Le conseil municipal approuve la prise de compétence par la Communauté de Communes pour la Mise en place d'une politique culturelle et sportive communautaire et d'un diagnostic en vue de la mise en réseau des Ecoles de Musiques de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

**Compétence service de police intercommunale :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise de compétence d'un service de police intercommunale : la Communauté de communes est habilitée à créer et gérer un service de police à caractère intercommunal. La communauté de communes est habilitée à mettre en œuvre un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

**Création d'un columbarium et prix :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un columbarium dans le nouveau cimetière. Ce columbarium sera réalisé en pierre de Vers et composé de quatre colonnes comprenant chacune quatre cases. Le Conseil Municipal fixe à **550 €uros** la concession d'une case pour une durée de trente ans, renouvelable.

**Vente propriété de Madame Pajaud :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a préparé un courrier à l'intention de Mme Pajaud, selon le souhait émit par les conseillers municipaux lors de leur réunion du jeudi 16 septembre

**Droit de preemption sur les commerces :** Le dossier est actuellement à l'étude et sera proposé à la prochaine réunion du conseil municipal

**Comité des Fêtes :** En accord avec les conseillers municipaux, Monsieur le Maire a adressé un courrier au Président du Comité des Fêtes le mettant en demeure de convoquer une Assemblée Générale, en application de l'article 17 des statuts du Comité, pour recréer le bureau, une association ne pouvant être régie par une seule personne.

#### **Bilan des parkings municipaux :**

TOTAL RECETTE	21 131,00 € HT	4 446,22 € TVA	22 684,78 € TTC
TVA à récupérer		701,78 €	
<b>RECETTE REELLE</b>			<b>23 386,56 €</b>
Frais de personnel			16 481,59 €
<b>BENEFICE</b>		<b>6 904,97 €</b>	

Malgré un bénéfice moindre par rapport à 2009, le bilan reste néanmoins positif. Monsieur le Maire rappelle que la gestion en régie des parkings permet l'embauche de cinq jeunes de la commune pendant deux mois, et diminue les risques de vols dans les véhicules.

**Dossier les Arvignans :** L'ensemble des propriétaires ont été reçus, individuellement, en mairie en présence du géomètre et de l'avocat de la commune. Les conventions signées devront être parvenues en mairie le 30 septembre dernier délai. Les terrains des propriétaires qui n'auront pas rendu les conventions seront exclus du PLU. Six propriétaires ont déjà signé la convention.

**Demande Volf :** Le conseil municipal ne souhaite pas accéder à la demande des époux Volf pour la fermeture de la ruelle du bas quartier, cette ruelle ayant toujours été empruntée par les habitants de Collias pour se rendre au Gardon.

**Avenir du bureau de poste :** Le directeur de la Poste de Remoulins viendra, à la demande de Monsieur le Maire, expliquer au conseil municipal, l'avantage de la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale.

**Ordures ménagères :** Des problèmes sont créés par les containers individuels qui restent en permanence sur la voie publique. La commission va se pencher sur le problème et essayer de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

**Terrains de tennis :** Ils ont été vandalisés, et sont actuellement en mauvais état. Le tennis club essaye de relancer la pratique du tennis sur la commune, et il est urgent de procéder à la remise en état du site.

**Cimetière :** L'entretien du cimetière pose problème, notamment en ce qui concerne le désherbage. Il faut peut être envisager de faire réaliser l'entretien par une entreprise spécialisée.

**Le PLU :** Monsieur Darbelet fait un rapport quant à l'avancement de ce dossier. Il fait part de sa satisfaction par rapport aux délais de réalisation: le PLU devrait être opérationnel dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2011, soit 3 ans et demi après l'élection du conseil municipal.

**Maison des seniors :** Par la cession gratuite du terrain (ancien stade et installations sportives), la mairie obtiendrait la construction d'une maison de retraite, d'un centre médico-social, d'une balnéo, d'une bibliothèque. Le dossier est à l'étude.

**Presbytère :** La demande de subvention au titre de la DGE (Etat) a été refusée. Des recherches de fonds continuent auprès de la Région et auprès d'une Fondation d'entreprises qui subventionnerait la rénovation de certains bâtiments.

**Peintures de l'église :** Un dossier va être établi, en partenariat avec les Associations Diocésaine et des Amis du Patrimoine, pour trouver des fonds destinés à rénover les peintures de l'église.

**Projet de loi sur la réorganisation territoriale en France :** Monsieur Darbelet fait un exposé sur ce projet de loi.

**Ecole et Grève du 23 septembre :** Deux professeurs seront en grève. L'accueil des élèves sera assuré par le personnel municipal.

Un cambriolage a été perpétré dans les locaux de l'école entre le 7 et le 9 septembre le vidéoprojecteur, acheté en novembre 2009, a été volé. Le devis de remplacement s'élève à 1 273 Euros HT

**Festivités et animations :** Monsieur Palisse fait un rappel des festivités qui se sont déroulées au cours de l'été. Aucun incident n'est à signaler et la fréquentation a été satisfaisante.

**Election d'un adjoint en remplacement de Mr Clément :** Suite à la démission de son poste d'adjoint pour raisons personnelles de Monsieur Bruno Clément, Monsieur le Maire a fait appel à candidature pour remplacer Monsieur Clément. Seul Monsieur Maurice BARDOC a fait acte de candidature. Il est procédé au vote à bulletin secret.

**Votants :** 13

**Enveloppes trouvées dans l'urne :** 13

**Blancs et nuls :** 0

**Exprimés :** 13

**Monsieur Bardoc est élu à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

Les travaux de la micro crèche débuteront le mercredi 29 septembre.

*La séance est levée à 20 heures*